

Mehret*, jeune érythréenne, dépose une demande d'asile en Suisse, en faisant état de plusieurs viols et mauvais traitements, ainsi que d'une détention dont elle a pu finalement s'échapper. Malgré un diagnostic médical spécialisé de syndrome de stress posttraumatique, les déclarations de « Mehret », contenant quelques contradictions dans le récit, sont qualifiées de tentatives de tromperies et non pas de symptômes de son traumatisme. L'ODM (aujourd'hui SEM) a retenu que son lieu d'origine reste inconnu, mais décide néanmoins de renvoyer cette jeune femme, sans examiner la question des obstacles au renvoi. Comme Mehret craint la persécution en Erythrée et ne peut y retourner, ne possédant pas une autre nationalité elle ne peut donc quitter la Suisse. Elle y reste sans titre de séjour, touche l'aide d'urgence et doit interrompre sa psychothérapie pourtant urgemment nécessaire.



Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais Fédéral ouest
CH 3003 Berne



Chère Mme Sommaruga,
pour faire reconnaître
les viols et les violences
comme motif d'asile,
je soutiens
l'appel d'elles et je vous
invite à agir.

Lieu, date

Nom

Signature